

1.2 Politique canadienne d'aide à la recherche

Après l'étude des recommandations générales de l'Institut Canadien des Ingénieurs, publié en janvier 1967 et intitulé "Proposition d'une politique canadienne sur la recherche et ses prolongements", la Commission hydroélectrique de Québec recommande que les quatre premières recommandations de ce rapport soient retenues i.e. que:

1. Le Canada poursuive une politique nationale de recherche comme suit:
 - a) Arriver à égaler le soutien financier que les principaux pays consacrent à la recherche et à ses prolongements, en insistant sur la recherche industrielle et ses applications.
 - b) Augmenter l'appui direct du gouvernement à la recherche appliquée et à ses prolongements au sein même de l'industrie.
 - c) Fournir les fonds destinés à la recherche séparément des fonds affectés à l'enseignement.
 - d) Encourager le domaine de recherche qui aura ultérieurement les meilleurs résultats socio-économiques en accordant la priorité des subventions aux meilleurs chercheurs affectés à l'étude de projets d'une importance pratique en puissance.
2. Donner la priorité à la recherche appliquée et à ses prolongements en se fixant comme but la création, pour 1970 de 750,000 nouveaux emplois provenant d'innovations techniques rendues